

# Procès-verbal Réunion plénière 20/04/2020

## **Présents :**

W. Aertsens (INFRABEL)

C. Baugnet (ENGIE)

H. Canière (BOP)

M. Catrycke (FEBEG)

P. Claes (FEBELIEC)

P. De Cock (ENGIE)

B. Gouverneur (SYNERGRID)

S. Harlem (FEBEG)

J. Robbelein (SPF Économie)

M. Van Bossuyt (FEBELIEC)

H. Vandersyppe (COGEN)

P. Verlinden (ENECO)

J-F. Waignier (FEBEG)

P. De Leener (Président – Elia)

D. Zenner, J. Matthys-Donnadieu, F. Carton, R. Vande Zande, J. François en E. Heerinckx (Elia)

## **Ordre du jour :**

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du Users' Group du 18 février 2020**

### **2. COVID-19**

**2.1.** Impact général pour Elia

**2.2.** Impact sur le système

**2.3.** Impact sur les services auxiliaires

### **3. WG Belgian Grid : état des lieux des travaux en cours**

**3.1.** Modernisation substantielle

**3.2.** Contrat d'accès : la procédure de drop-off

### **4. WG Balancing : état des lieux des travaux en cours**

### **5. Divers**

5.1. Liste des membres du Users' Group : mise à jour

5.2. Prochaine réunion plénière le 17 juin 2020

## **Procès-verbal :**

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du Users' Group du 18 février 2020**

Le Président ouvre la réunion plénière et passe en revue l'ordre du jour. Ensuite, il explique comment cette réunion plénière sur Skype va se dérouler.

Le procès-verbal de la réunion plénière du 18 février 2020 a été transmis aux membres le 15 avril dans les deux langues nationales. Étant donné qu'il s'agissait de la période de vacances, les membres ont jusqu'à fin avril pour envoyer par e-mail leurs remarques au sujet du procès-verbal.

### **2. COVID-19**

Le Président de la réunion plénière donne la parole au responsable Security d'ELIA. Il est également en charge de la coordination et de la direction de la Task Force COVID-19 d'ELIA et va présenter l'impact général du COVID-19 sur le fonctionnement au sein d'ELIA.

#### **2.1. Impact général pour ELIA**

La mission de cette Task Force et d'ELIA de manière générale est double : garantir la sécurité de ses travailleurs et garantir la sécurité d'approvisionnement.

FEBELIEC souhaite savoir si ELIA a une idée de quels vont être les surcoûts des actions énumérées entreprises par ELIA. Le responsable Security d'ELIA répond que, pour le moment, les surcoûts sont limités. À l'heure actuelle, ces surcoûts sont uniquement concentrés sur l'achat des équipements de protection et du matériel nécessaires. FEBELIEC voudrait avoir un feedback sur ce point lors d'une prochaine réunion plénière. Le Président de la réunion plénière affirme que l'impact du COVID-19 sera effectivement suivi étroitement et que des informations complémentaires seront fournies au Users' Group.

INFRABEL demande quel est l'impact sur ALEGrO. Le responsable Security d'ELIA répond qu'il n'y a pas d'effet immédiat sur ALEGrO. Le projet ALEGrO a été suspendu temporairement, mais cela n'a pas eu d'impact direct ni entraîné de retard sur le calendrier fixé.

Le Président de la réunion plénière remercie l'intervenant pour sa présentation et donne la parole au Président du WG System Operation & European Market Design.

#### **2.2. Impact sur le système**

Le Président du WG System Operation & European Market Design explique quel est l'impact sur le système ainsi que les mesures supplémentaires prises pour assurer la continuité des opérations dans les centres de contrôle.

INFRABEL demande ce qu'est la « minimum load » en faisant référence aux valeurs sur le site web sous les 5 000 MW. Le Président du WG System Operation & European Market Design précise que les graphiques sur le slide en question se rapportent à la charge totale (donc y compris la production décentralisée) ; si l'on parle de valeurs sous les 5 000 MW, il s'agit vraisemblablement de la charge d'ELIA. Sur le réseau ELIA, nous constatons en effet parfois jusqu'à 2 000 MW de charge résiduelle pendant le week-end, ce qui signifie que le reste de la charge est couvert par la production locale éolienne et/ou des panneaux photovoltaïques.

#### **2.3. Impact sur les services auxiliaires**

Le Président de la réunion plénière donne la parole au Président du WG Belgian Grid afin d'expliquer quel est l'impact sur les services auxiliaires.

FEBELIEC demande si les hausses de prix en FCR et en mFRR sont la conséquence de la situation actuelle avec le COVID-19 ou si elles sont dues à d'autres éléments et, si oui, lesquels ? Le Président du WG Belgian Grid pense que c'est effectivement le cas pour la hausse de prix de la mFRR. Le graphique sur le slide en question montre qu'il y a bien eu un impact temporaire, mais nous pouvons observer que cette tendance est en train de se renverser et que nous évoluons à nouveau vers des prix plus classiques. En ce qui concerne la FCR, le Président du WG Belgian Grid ne voit pas nécessairement un lien direct avec la période de la crise du COVID-19. Le Président du WG Belgian Grid pense que la tendance à la hausse

a débuté mi-février, et ce, en conséquence de prix significativement plus élevés sur la plateforme locale. Ceci pourrait s'expliquer par la position relativement dominante de certains fournisseurs de FCR. FEBELIEC trouve que cette évolution est préoccupante.

FEBELIEC demande si un impact est attendu sur le nombre de projets qui devaient commencer cet été, comme le projet de Daily procurement aFRR, étant donné que ces projets nécessitent également des développements du côté des prestataires de services. Le Président du WG Belgian Grid répond que le Président du WG Balancing va revenir sur le « go-live » de ces projets juste après ceci dans le feedback du groupe de travail Balancing.

### **3. WG Belgian Grid : état des lieux des travaux en cours**

Le Président de la réunion plénière explique que, en raison de la situation avec le COVID-19, plus aucun groupe de travail de Belgian Grid ne s'est réuni depuis la dernière réunion plénière du 18 février 2020 et rend la parole au Président du WG Belgian Grid afin de passer en revue l'avancement de la procédure de drop-off, qui avait également été abordée lors de la dernière réunion plénière, et l'état de la situation en ce qui concerne la modernisation substantielle.

Le Président du WG Belgian Grid commence par informer les membres du fait que la réunion du groupe de travail Belgian Grid prévue le 6 mai est maintenue et que, si nécessaire, elle aura lieu encore une fois sur Skype.

#### **3.1. Modernisation substantielle**

Le Président du WG Belgian Grid donne un aperçu de la situation concernant la note. Celle-ci a été finalisée à la lumière des dernières informations reçues de la part des membres du groupe de travail. Le Président du WG Belgian Grid indique que les prochaines étapes prévues sont, d'une part, l'harmonisation avec les régulateurs pour ce qui est de la procédure à suivre pour l'approbation nécessaire des dossiers individuels par les régulateurs et, d'autre part, le lancement d'une consultation publique sur le sujet début mai 2020.

#### **3.2. Contrat d'accès : la procédure de drop-off**

Le Président du WG Belgian Grid donne un aperçu de la situation concernant la note en question. Quelques clarifications y ont encore été ajoutées, ainsi qu'un nouveau chapitre qui contient une proposition d'articles concernant le Contrat d'accès (dans lequel cette procédure de drop-off s'inscrira). Le Président du WG Belgian Grid propose de discuter du contenu avec les membres du groupe de travail Belgian Grid lors de la prochaine réunion du groupe de travail. Dans tous les cas, ELIA souhaite organiser à court terme une consultation publique au sujet de la note avec la proposition finale.

FEBELIEC demande si nous prévoyons une révision complète du contrat d'accès ou si nous ajoutons uniquement les articles portant sur la procédure de drop-off. Le Président du WG Belgian Grid répond que l'ambition reste de revoir le contrat dans son ensemble. Outre la procédure de drop-off, nous sommes déjà en train de travailler en interne sur les autres articles du contrat d'accès. Nous allons travailler en deux étapes : d'un côté, organiser une consultation pour la procédure de drop-off et, parallèlement à cela, (re)lancer les discussions pour l'ensemble du contrat. La révision qui est pour le moment en cours en interne s'inscrit totalement dans le cadre des discussions qui ont eu lieu il y a deux ou trois ans, mais qui avaient à l'époque été temporairement interrompues en raison des modifications apportées au Règlement technique fédéral.

INFRABEL demande quelles autres modifications ELIA souhaite encore apporter au contrat d'accès. Le Président du WG Belgian Grid répond que, à l'époque, une révision liée à différents points avait été proposée. Parmi ceux-ci, l'on peut citer par exemple l'attribution d'un nouveau point de raccordement (demande d'un nouveau point de raccordement), le renouvellement de la désignation du détenteur d'accès et du responsable d'équilibre, etc. En outre, quelques incohérences entre le contrat d'accès et le Règlement technique fédéral doivent également être rectifiées. De même, le volet CDS s'est également accompagné de plusieurs modifications. Lors de la prochaine réunion du groupe de travail Belgian Grid, ELIA fera un récapitulatif des points qui avaient été discutés à l'époque.

La FEBEG demande de fournir un bref rappel sur la réservation de capacité. Le Président du WG Belgian Grid répond que les textes ont été transmis au SPF Économie ainsi qu'aux membres du WG Belgian Grid.

Comme cela avait été mentionné à l'époque, c'était le SPF Économie qui avait demandé à ELIA d'examiner les modifications nécessaires au niveau du mécanisme et d'harmoniser celui-ci avec les acteurs de marché. La version en français que les membres de Belgian Grid ont reçue fin février et qui a ensuite été traduite en néerlandais est la toute dernière version et a été transmise au SPF Économie.

La FEBEG demande quand elle peut attendre une adaptation du Règlement technique fédéral sur ce sujet par un projet d'arrêté royal. Le SPF Économie répond qu'il est toujours en train d'analyser la proposition qu'ELIA lui a envoyée. Il va encore prendre quelques contacts bilatéraux et ensuite entreprendre les étapes nécessaires. La FEBEG demande si la CREG va être consultée pour avis. Le SPF Économie répond qu'ils sont obligés de le faire en vertu de l'article 11 de la loi Électricité, qui prévoit qu'un avis doit être demandé à la CREG. La FEBEG souhaiterait savoir quelles sont précisément les étapes suivantes et quel est le timing pour tout cela. Le SPF Économie répond que, pour l'ensemble de la procédure, à savoir l'obtention d'un avis de la CREG, d'un avis du Conseil d'État, d'un avis de l'inspecteur des Finances, etc. il faut compter généralement six mois. Cela nous amène en septembre 2020 au plus tôt, mais cette révision dépend évidemment aussi d'autres facteurs dans le cadre de la mise en œuvre du CRM.

INFRABEL demande s'il s'agit du texte qui a été transmis aux membres du groupe de travail Belgian Grid le 6 avril 2020. Ce texte ne tient aucunement compte de la problématique pour un CDS, fait remarquer INFRABEL. Le Président du WG Belgian Grid répond qu'il s'agit en effet du texte du 6 avril 2020. En ce qui concerne l'impact de la possible garantie bancaire sur un gestionnaire CDS, comme cela a déjà été mentionné lors de la réunion du groupe de travail Belgian Grid, aucune solution n'est proposée pour cette question dans le projet d'adaptation du Règlement technique fédéral. Le point soulevé par INFRABEL concernant le fonctionnement pratique dans le cadre d'un CDS et de la fourniture de la garantie bancaire doit être couvert dans le contrat de raccordement ainsi que dans la mise en œuvre effective du CRM. Nous reviendrons sur ce point début mai 2020 dans le cadre de la Task Force portant sur la mise en œuvre du CRM.

INFRABEL souhaite rappeler la remarque qui avait également été soulevée à l'époque : comment se fait-il qu'un CDS doive donner une garantie pour quelque chose dont il n'est pas partie prenante ? Le Président du WG Belgian Grid répond que c'est un point que nous devons prendre en compte et que nous essaierons de régler ce problème dans le cadre plus large de la mise en œuvre du CRM, de même que la révision nécessaire du contrat de raccordement. INFRABEL répond qu'il aurait été souhaitable de reprendre ce point dans le Règlement technique fédéral afin de pouvoir offrir les garanties nécessaires. Le Président du WG Belgian Grid entend bien la question, mais affirme que, de manière générale, être un gestionnaire CDS présente des responsabilités, des tâches et des impacts, et ce, même en dehors d'un CRM. Par exemple, si un gestionnaire CDS est confronté à une réserve de capacité pour une nouvelle unité qui est construite dans le réseau CDS, il est vrai que plusieurs responsabilités lui incomberont et qu'il devra entreprendre certaines actions à l'égard d'ELIA. INFRABEL répond que cela n'a toutefois aucune implication financière. Le Président du WG Belgian Grid n'est pas totalement d'accord ; les responsabilités s'accompagnent quand même toujours de possibles implications financières. Le Président du WG Belgian Grid rappelle que ce point sera évidemment encore abordé et approfondi.

INFRABEL demande si l'avis du Conseil d'État sera demandé. Le Président du WG Belgian Grid et le SPF Économie répondent par l'affirmative. INFRABEL pose la question car la pénalité prévue dans la proposition est tout de même une construction juridique étrange ; une pénalité est en effet une sorte de sanction, ce qui mérite tout de même une certaine attention étant donné que cette pénalité ne possède actuellement aucune base légale. INFRABEL pense dès lors qu'un avis juridique du Conseil d'État est tout à fait nécessaire.

#### **4. WG Balancing : état des lieux des travaux en cours**

Le Président de la réunion plénière informe les membres qu'une réunion du groupe de travail Balancing a eu lieu depuis la dernière réunion plénière, pas physiquement étant donné les circonstances, mais bien sur Skype. Le Président du groupe de travail Balancing donne un aperçu des principaux sujets abordés lors de cette dernière réunion du groupe de travail.

FEBELIEC indique qu'il y a une nouvelle date butoir pour la consultation publique « All CE and Nordic TSOs' results of CBA in accordance with Art.156(11) of the Commission Regulation (EU) 2017/1485 of 2 August 2017 ». La date butoir est déplacée au 30 avril au lieu du 24 avril. Le Président du WG Balancing déclare qu'il est en effet possible que la date limite de consultation ait été reportée par ENTSO-E.

Une fois les sujets abordés passés en revue, le Président de la réunion plénière donne la parole au Président du WG Belgian Grid pour présenter un récapitulatif des services auxiliaires 2019. Il s'agit d'un aperçu qu'ELIA va présenter annuellement, à la fois dans le groupe de travail Balancing et lors de la réunion plénière.

Le Président du WG Belgian Grid passe en revue les nouveautés, les évolutions des différents prix et volumes en ce qui concerne la réservation et l'activation des différents services auxiliaires ainsi que les contrôles effectués par ELIA (contrôle de la disponibilité, de l'activation). FEBELIEC demande une clarification concernant les offres libres. Le Président du WG Belgian Grid explique le tableau sur le slide en question ; les volumes importants indiqués dans le tableau sont les offres libres sur les centrales CIPU. En ce qui concerne les « non-CIPU free bids », elles se rapportent au projet BidLadder dans lequel nous avons reçu et activé l'an dernier 5 MW d'offres. En 2019, aucun volume n'a toutefois été proposé sur le BidLadder.

## **5. Divers**

Dans un souci d'exhaustivité, le Président de la réunion plénière signale qu'aucune réunion du groupe de travail System Operations & European Market Design n'a eu lieu depuis la dernière réunion plénière du 18 février 2020.

### **5.1. Liste des membres du Users' Group : mise à jour**

Le secrétaire de la réunion plénière souhaite profiter de l'occasion pour informer les membres qu'ils vont être contactés dans les prochains jours au sujet de la liste des membres du Users' Group.

Après une analyse interne des listes de diffusion et différentes modifications qui ont eu lieu au sein des fédérations, il semble utile à ELIA de mettre à jour la liste des membres. ELIA prendra contact individuellement avec les fédérations et, le cas échéant, effectuera les adaptations nécessaires.

### **5.2. Prochaine réunion plénière le 17 juin 2020**

Le Président de la réunion plénière demande si les membres ont d'autres questions et/ou remarques, il s'avère que ce n'est pas le cas.

La prochaine réunion plénière aura lieu le 17 juin 2020 à 14 h. Naturellement, en fonction de la situation, il sera déterminé ultérieurement sous quelle forme cette réunion se déroulera.

Le président de la réunion plénière remercie les acteurs de marché pour leur présence virtuelle, leur souhaite de rester en bonne santé et clôture la réunion.